



CONVENTION

Projet BAFA

Entre les soussignés

- les FRANCAS Auvergne Rhône Alpes, 47 rue Henri Barbusse à OULLINS représentés par son Directeur des Formations, Jorge AMARO (n° agrément : 82.69.0478869)
N° de déclaration d'existence : 11750872275
- La Commune de Crêts en Belledonne, Place de la Mairie, 38830 SAINT PIERRE D'ALLEVARD, représentée par le Maire, Monsieur Jean Louis MARET

Les FRANCAS Auvergne Rhône Alpes s'engagent à assurer la formation approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs pour 8 stagiaires minimum, dont le thème sera : Projets d'animation en temps périscolaires et Environnement et développement durable.

La session approfondissement BAFA aura lieu du lundi 24 octobre au samedi 29 octobre 2016, en continue. La déclaration sera effectuée par les Francas auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, un mois avant l'ouverture de la session. Les horaires de formation seront de 9h à 18h30 et devront comporter 8 heures de travail plus une heure et demie de coupure pour le repas en référence à la législation en vigueur.

La session se déroulera dans des locaux mis à disposition par la Commune de Crêts en Belledonne.

Le contenu de formation sera construit en référence aux textes réglementaires BAFA, au projet FRANCAS et en lien au projet de la Commune de Crêts en Belledonne.

L'équipe de formation sera composée de deux personnes. Au regard de la réglementation, les formateurs seront au minimum titulaires du BAFA, le responsable de la session possédera le BAFD ou un titre, une expérience témoignant de son aptitude à diriger un accueil collectif de mineurs. L'équipe sera donc composée d'un responsable FRANCAS et d'une formatrice mise à la disposition par la ville de Crêts en Belledonne permettant d'assurer le suivi des stagiaires.

Conformément aux critères de l'habilitation, les stagiaires doivent effectuer leur inscription directement auprès de l'organisme de formation qui a pour responsabilité de transmettre des éléments d'information sur son projet et sur l'organisation spécifique de la formation (convocation).

Si les dossiers d'inscription sont centralisés par les services de la commune de Crêts en Belledonne, ils doivent impérativement être transmis aux Francas de l'Isère dix jours avant la session, soit avant le 14 octobre 2016.

La décision d'annulation éventuelle aura lieu à la date fixée ci-dessus.

Union Régionale des Francas Auvergne Rhône Alpes

47 Rue Henri Barbusse- 69600 OULLINS

Tél. : 04 78 86 63 15 - E-mail : francas.aura@les francas.net

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelle.

Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Education nationale, et de la Jeunesse et des Sports.

Les Francas étant habilités au niveau national pour les formations BAFA/BAFD, la commune s'engage à les faire apparaître comme organisateur dans tous les articles de presse ou autre forme de promotion consacrée à cette action.

Le coût de la formation sera de 292 euros par stagiaire.

Tout candidat, extérieur à cette action, inscrit à cette session, règlera directement aux Francas les frais de session.

Ce tarif ne comprend pas la location des locaux et la restauration des stagiaires issus de l'action et des formateurs (ces coûts sont pris en charge par la collectivité).

La commune de Crêts en Belledonne s'engage à régler le coût de cette formation à réception de la facture.

Fait à Oullins, le 12 octobre 2016

Les FRANCAS Auvergne Rhône Alpes

La Commune de Crêts en Belledonne

Directeur des Formations
Francas Auvergne Rhône Alpes

Le Maire

Jorge AMARO

Jean-Louis MARET

Convention établie en double exemplaire.

Prière de nous en retourner une copie dûment complétée et signée.